



La constitution des classes : pratiques et enjeux

Enquête auprès des chefs d'établissement
des collèges et lycées

En collaboration avec le

Syndicat national des personnels de direction de l'Éducation nationale

Comment les classes au collège et au lycée sont-elles constituées ? Quels sont les critères pris en compte : mixité filles-garçons, diversité sociale, liens d'amitié entre les élèves...? Quel est le rôle du chef d'établissement ? Les parents sont-ils nombreux à faire des demandes spécifiques pour que leurs enfants intègrent certaines classes ? Certaines de ces demandes sont-elles prises en compte ?

A l'occasion de la rentrée scolaire, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco), en partenariat avec le Syndicat national des personnels de l'Éducation nationale (SNPDEN), a souhaité apporter un éclairage sur les pratiques mises en œuvre lors de la constitution des classes au collège et au lycée. Un questionnaire a été élaboré et diffusé auprès de chefs d'établissement afin de mettre en lumière un processus rarement analysé. Le questionnaire, d'une durée de 30 minutes environ, a été complété entièrement par 478 chefs d'établissement. L'enquête permet ainsi de déterminer comment les classes sont constituées et quelles sont les règles qui encadrent en général ce processus.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement du travail réalisé par le Cnesco sur la question des mixités à l'école qui est depuis plus d'un an au cœur de ses thématiques de travail. Les 4 et 5 juin 2015, le Cnesco a organisé une Conférence de Comparaisons Internationales sur les mixités à l'école afin de créer un réseau de décideurs assurant la continuité des réflexions sur ce sujet.

Ce réseau a produit des préconisations pour améliorer la mixité à l'école. Parmi celles-ci, certaines ont mis en évidence la nécessité de porter une attention accrue aux phénomènes de ségrégation au sein des établissements, c'est-à-dire, entre les classes.

Préconisations du Cnesco sur les mixités à l'école: <http://bit.ly/1fk7l2C>

Table des matières

Méthodologie de l'enquête.....	1
Principes et perceptions des chefs d'établissement	2
▪ Importance de l'effet de la constitution des classes sur les résultats des élèves.....	2
▪ Une perception favorable à la diversité	2
▪ Croyance modérée dans l'efficacité de l'enseignement en classe hétérogène	3
▪ Perceptions sur les préférences des enseignants	6
Les critères de constitution des classes	8
Caractéristiques des chefs d'établissement et composition des classes	12
▪ Expérience professionnelle en tant que chef d'établissement.....	12
▪ Expérience en éducation prioritaire.....	13
Demandes des parents et constitution des classes.....	15
Attractivité de l'établissement.....	17
Constitution des classes : agenda et acteurs.....	18
▪ A quels moments sont constituées les classes ?	18
▪ Les instances de gouvernance de l'établissement sont-elles consultées ?.....	18
▪ Qui supervise ?	19
▪ Qui sont les personnes consultées ?	19
Conclusion	20

Méthodologie de l'enquête

L'enquête sur les pratiques et les enjeux du processus de constitution des classes, menée par le Cnesco en partenariat avec le SNPDEN, a été réalisée par interrogation des chefs d'établissement de collèges et de lycées français en fin d'année scolaire 2015. Le questionnaire est composé de 51 questions donnant, dans un premier temps, une vision globale de l'importance accordée à la constitution des classes par les chefs d'établissement et dans un second temps, une vision plus fine des pratiques et des enjeux que constitue cette étape de préparation de la rentrée scolaire.

Un échantillon de 2 000 établissements a été tiré au hasard parmi l'ensemble des collèges et des lycées français (publics et privés sous contrat). Après un peu plus de 3 semaines d'administration du questionnaire proposé pendant la période supposée de constitution des classes, 478 réponses complètes et 373 partielles ont été collectées.

L'échantillon des répondants est représentatif de la population nationale au regard des critères généraux : académies, profil moyen du chef d'établissement... Certaines différences observées ont été traitées à l'aide de pondération. La surreprésentation du secteur public et des collèges ont ainsi été corrigées en affectant des poids aux réponses correspondantes.

Principes et perceptions des chefs d'établissement

▪ Importance de l'effet de la constitution des classes sur les résultats des élèves

Pour les chefs d'établissement, la **constitution des classes** a un effet important sur les résultats des élèves. Ce constat est partagé par une très large majorité des chefs d'établissement interrogés, et ce quel que soit le type d'établissement : 90 % des proviseurs de lycée et 96 % des principaux de collège¹ jugent que cet effet est important ou très important (Tableau 1). Tout au long de cette note, nous relèverons les différences statistiquement significatives entre collèges et lycées à chaque fois qu'elles existent. Si rien n'est précisé, cela signifie qu'aucune différence n'a été isolée entre collège et lycée.

<i>D'après vous, quelle est l'importance de l'effet de la composition des classes sur les résultats des élèves ?</i>	Lycée	Collège	Différence
Très peu importante	0.6 %	1.0 %	-0.4 %
Peu importante	7.9 %	2.8 %	5.1 %*
Ne sait pas	1.9 %	0.6 %	1.3 %
Importante	58.9 %	52.0 %	6.9 %
Très importante	30.7 %	43.6 %	-12.9 %***
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 1

De plus, selon les chefs d'établissement, une construction des classes pensée, réfléchie et contrôlée permet d'agir sur la dynamique de la classe (91 %), la cohésion entre les élèves (90 %), les problèmes comportementaux dans la classe (88 %) et les résultats scolaires de l'établissement (84 %).

▪ Une perception favorable à la diversité

Les résultats de l'enquête montrent que les chefs d'établissement adhèrent très largement aux principes de diversités sociale, culturelle et scolaire au sein des classes.

En effet, 85 % des chefs d'établissement de collèges et lycées jugent la constitution **de classes socialement homogènes** non bénéfique au fonctionnement de l'établissement et au développement des élèves (Tableau 2).

¹ Pour une meilleure lisibilité, les termes de « principaux de collèges » et de « proviseurs de lycées », incluent les directrices et directeurs des collèges et lycées privés.

<i>Classes homogènes socialement bénéfiques pour l'établissement et les élèves?</i>	Pourcentage
Oui	7.3 %
Ne sait pas	7.3 %
Non	85.4 %
Total	100.0 %

Tableau 2

De même, les **classes de niveau** sont perçues comme non pertinentes pour un bon fonctionnement de l'établissement et des bons résultats scolaires dans l'établissement par 84 % des chefs d'établissement, collèges et lycées confondus (Tableau 3). Néanmoins, une différence non négligeable entre collèges et lycées apparaît parmi ceux qui répondent « Oui ». Un test de proportion permettant de distinguer les variations dues à l'échantillonnage montre qu'il y a 6 % de chefs d'établissement de lycées de plus que de collèges qui adhèrent aux classes de niveau et que cette différence est statistiquement significative à 95 %.

<i>Classes de niveau pertinentes pour l'établissement et les élèves?</i>	Pourcentage
Oui	11.4 %
Ne sait pas	4.2 %
Non	84.4 %
Total	100.0 %

Tableau 3

- **Croyance modérée dans l'efficacité de l'enseignement en classe hétérogène**

Les résultats de l'enquête font apparaître que les diversités sociale, culturelle et scolaire au sein des classes sont perçues comme des facteurs affectant l'efficacité des enseignants. Les résultats varient cependant en fonction du type de diversité considéré.

Avant de commencer l'analyse des avis exprimés, il faut souligner l'importance des réponses « ni en désaccord, ni d'accord ». Ainsi, près d'un tiers des chefs d'établissement ne souhaitent pas se prononcer sur ces questions.

Ainsi, 57 % des chefs d'établissement de collèges et lycées estiment que les professeurs sont plus efficaces lorsqu'ils enseignent à une classe dans laquelle **l'origine sociale** des élèves est hétérogène ; 12 % d'entre eux sont en désaccord avec cette assertion (Figure 1). Lorsqu'ils donnent un avis, les chefs d'établissement sont 5 fois plus nombreux à penser que des classes mixant l'origine sociale des élèves rendent les enseignants plus efficaces.

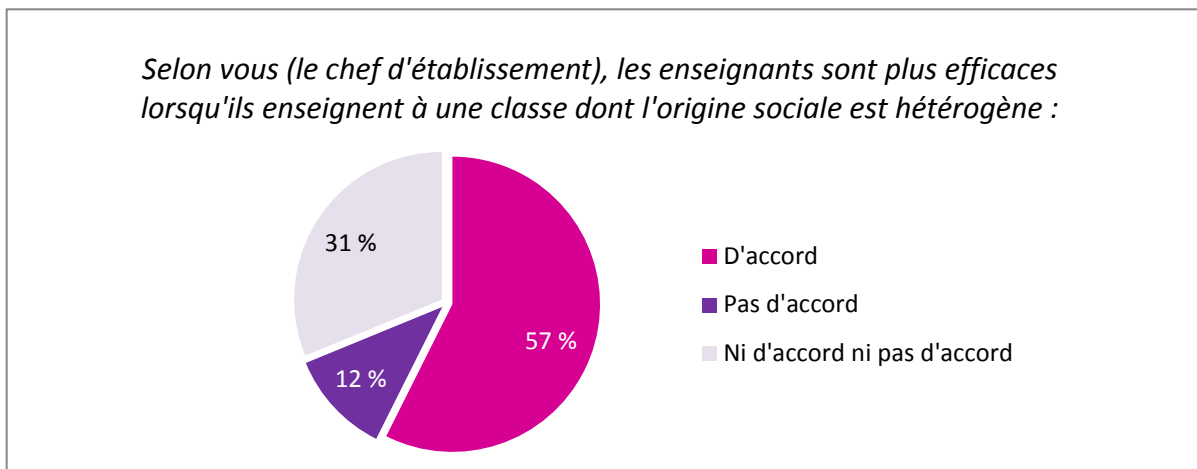


Figure 1

La tendance est sensiblement la même lorsque l'hétérogénéité de **l'origine culturelle** des élèves est considérée : 51 % des chefs d'établissement de collèges et de lycées estiment qu'elle est un vecteur d'amélioration de l'efficacité des enseignants alors que 16 % d'entre eux ne partagent pas ce point de vue (Figure 2).

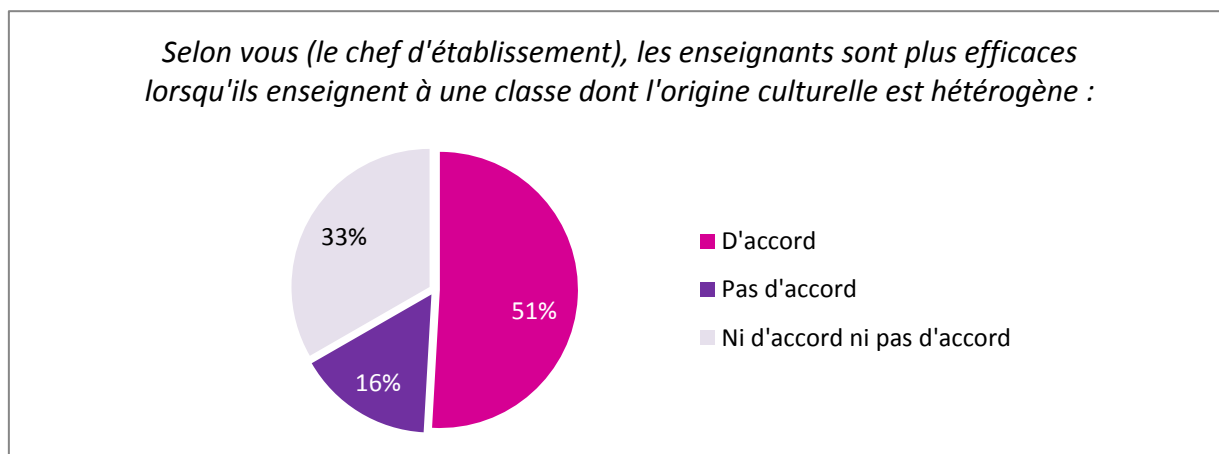


Figure 2

En revanche, les réponses diffèrent entre collèges et lycées sur la question de l'hétérogénéité du **niveau scolaire** des élèves dans la classe (Tableau 4). 23 % des proviseurs de lycées et 15 % de leurs homologues du niveau collège sont en désaccord avec cette assertion et cette différence une fois testée est statistiquement significative à 90 %.

<i>Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants sont plus efficaces lorsqu'ils enseignent : à une classe dont le niveau scolaire est hétérogène ?</i>	Lycée	Collège	Différence
D'accord	45.8 %	54.7 %	-8.9 %*
Ni en désaccord ni d'accord	31.4 %	30.5 %	0.9 %
Pas d'accord	22.8 %	14.8 %	8.0 %*
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 4

Il convient également de souligner que 61 % des chefs d'établissement de collèges contre 48 % de leurs homologues de lycées pensent que les professeurs sont plus efficaces s'ils enseignent à **certain** **niveaux** (6^{ème} plutôt que 4^{ème} par exemple) plutôt qu'à d'autres (Tableau 5). Plusieurs raisons peuvent probablement expliquer ce résultat (aisance avec les programmes d'enseignement ou avec l'âge des élèves, motivation pour la préparation des examens, etc.).

<i>Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants sont plus efficaces lorsqu'ils enseignent : à certains niveaux plutôt qu'à d'autres ?</i>	Lycée	Collège	Différence
D'accord	47.8 %	61.1 %	-13.3 %***
Ni en désaccord ni d'accord	31.8 %	22.4 %	9.4 %**
Pas d'accord	20.4 %	16.5 %	2.5 %
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 5

Les résultats de l'enquête montrent que les chefs d'établissement de collèges et de lycées sont nombreux (48 %) à penser que les professeurs sont plus efficaces s'ils enseignent à une classe dans laquelle tous les élèves parlent **la même langue maternelle** (Tableau 6). 33 % d'entre eux ne sont ni d'accord ni en désaccord avec cette assertion et 20 % ne partagent pas le point de vue dominant.

<i>Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants sont plus efficaces lorsqu'ils enseignent : à une classe dont les élèves parlent la même langue maternelle ?</i>	Pourcentage
D'accord	47.5 %
Ni en désaccord ni d'accord	32.9 %
Pas d'accord	19.6 %
Total	100.0 %

Tableau 6

▪ Perceptions sur les préférences des enseignants

Une série d'items interrogeait les chefs d'établissement sur leurs croyances quant aux préférences des enseignants en matière de mixité et de composition des classes. Les réponses à ces questions sont donc à interpréter avec prudence et discernement. Il s'agit ici des déclarations d'un acteur sur les représentations sociales d'un autre acteur.

Ainsi, alors que 57 % (Figure 1) des chefs d'établissement pensent que les enseignants sont plus efficaces dans une classe **socialement hétérogène**, ils sont 36 % à penser que les enseignants préfèrent ce type de classe (Tableau 7). Seuls 25 % des chefs d'établissement ne pensent pas que les enseignants préfèrent enseigner à des classes **socialement hétérogènes**. Plus de 38% des chefs d'établissement ne sont « ni en désaccord, ni d'accord ». Ce résultat important peut refléter un problème d'échange et de communication sur la thématique de la mixité.

<i>Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants préfèrent enseigner : à une classe dont l'origine sociale est hétérogène ?</i>	Pourcentage
D'accord	36.1 %
Ni en désaccord ni d'accord	38.5 %
Pas d'accord	25.4 %
Total	100.0 %

Tableau 7

Les chefs d'établissement sont très partagés sur la question des préférences des enseignants face à l'origine culturelle. Environ un tiers des chefs d'établissement de collèges et de lycées pensent que les professeurs ne préfèrent pas enseigner à une classe dans laquelle **l'origine culturelle des élèves est hétérogène** (Tableau 8). On observe la même proportion qui, soit ne sont pas d'accord, soit se disent « ni en désaccord ni d'accord ».

<i>Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants préfèrent enseigner : à une classe dont l'origine culturelle est hétérogène ?</i>	Pourcentage
D'accord	30.1 %
Ni en désaccord ni d'accord	36.6 %
Pas d'accord	33.3 %
Total	100.0 %

Tableau 8

Par ailleurs, il apparaît que près de deux tiers (63 %) des chefs d'établissement estiment que les professeurs préfèrent enseigner à une classe dans laquelle tous les élèves parlent la **même langue maternelle**, et 16 % sont en désaccord avec cette assertion (Tableau 9).

Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants préfèrent enseigner : à une classe où les élèves parlent la **même langue maternelle** ?

	Pourcentage
D'accord	62.9 %
Ni en désaccord ni d'accord	21.2 %
Pas d'accord	15.9 %
Total	100.0 %

Tableau 9

Il est également intéressant de constater des différences collèges/lycées en termes d'appréciation de la **diversité des niveaux scolaires** dans la classe par les enseignants : 56 % des proviseurs de lycées contre 44 % des principaux de collèges déclarent que professeurs ne préfèrent pas enseigner à une classe dans laquelle le niveau scolaire est hétérogène, soit une différence significative (à 95 %) de 12 points (Tableau 10).

Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants préfèrent enseigner : à une classe dont le **niveau scolaire est hétérogène** ?

	Lycée	Collège	Différence
D'accord	23.8 %	30.6 %	-6.8 %
Ni en désaccord ni d'accord	20.0 %	25.6 %	-3.8 %
Pas d'accord	56.2 %	43.8 %	12.4 %**
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 10

Enfin, 90 % des chefs d'établissement de collèges et de lycées pensent que les enseignants préfèrent enseigner à **certains niveaux** plutôt qu'à d'autres (Tableau 11). Seuls 3 % d'entre eux ont exprimé leur désaccord avec ce point de vue. En outre, il est important de souligner ici le quasi-consensus autour du fait que les préférences des enseignants diffèrent selon les niveaux académiques dans lesquels ils enseignent.

Selon vous (le chef d'établissement), les enseignants préfèrent enseigner : à **certains niveaux** plutôt qu'à d'autres ?

	Pourcentage
D'accord	89.6 %
Ni en désaccord ni d'accord	7.7 %
Pas d'accord	2.7 %
Total	100.0 %

Tableau 11

Les critères de constitution des classes

Lorsqu'on demande aux principaux de collèges comment ils constituent les classes, 84 % répondent « pas du tout aléatoirement », et 11 % répondent « de manière peu aléatoire ». Plus précisément, cette démarche n'est pratiquement jamais laissée au hasard au collège où 95 % des principaux les constituent peu ou pas du tout au hasard. Au lycée, les classes seraient davantage constituées de manière aléatoire avec 23 % des proviseurs qui constituent leurs classes en grande partie ou complètement au hasard (Tableau 12).

<i>Au sein de l'établissement, comment se fait la constitution des classes ?</i>	Lycée	Collège	Différence
Pas du tout aléatoirement	39.7 %	84.1 %	-44.4 %***
De manière peu aléatoire	36.9 %	10.5 %	26.4 %***
En grande partie de manière aléatoire	17.4 %	3.8 %	13.6 %***
Complètement aléatoirement	6.0 %	1.6 %	4.4 %***
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 12

Il était ensuite demandé aux chefs d'établissement, de classer par ordre d'importance les objectifs qui guident le processus de constitution des classes (Tableau 13). La réponse qui arrive le plus souvent (dans 76.1 % des cas) dans les trois premières places des classements est : « Assurer un emploi du temps équilibré aux élèves ». Les réponses « Favoriser la diversité scolaire » et « Construire des équipes éducatives cohérentes » sont également considérées comme importantes.

<i>Lorsque vous constituez les classes, qu'est ce qui est le plus important ? (Classement par ordre décroissant)</i>	Classé parmi les 3 premiers	Classé parmi les 3 derniers
Assurer un emploi du temps équilibré aux élèves	76.1 %	23.9 %
Favoriser la diversité scolaire au sein des classes	69.1 %	30.9 %
Construire des équipes éducatives cohérentes	67.0 %	33.0 %
Favoriser la diversité sociale au sein des classes	40.1 %	59.9 %
Eviter de complexifier la construction des emplois du temps	28.8 %	71.2 %
Répondre aux attentes des enseignants en termes d'emploi du temps	18.9 %	81.1 %

Tableau 13

De façon générale, la constitution des classes dépend majoritairement de critères et de choix délibérés qui sont interrogés en détail dans la suite de cette section.

Le questionnaire demandait spécifiquement aux chefs d'établissement quels sont les critères pris en compte lors de la constitution des classes. 13 items ont été proposés aux enquêtés demandant l'adhésion aux critères sous la forme d'une échelle de Likert à 5 modalités (de « pas du tout d'accord » à « tout à fait d'accord »). La question était alors :

« Lors de la constitution des classes, l'établissement prend en compte » :

- *Les résultats scolaires des élèves*
- *Les options choisies*
- *Les problèmes de comportements*
- *Les lieux de résidence des élèves*
- *Les groupes d'amis*
- *Les tensions entre élèves*
- *La mixité filles garçons*
- *La diversité des profils scolaires au sein de la classe*
- *La diversité sociale au sein de la classe*
- *La diversité culturelle au sein de la classe*
- *La continuité des effectifs des classes (cohésion de groupe...)*
- *La continuité des équipes éducatives*

Les résultats de ces réponses sont présentés de façon synthétique dans la Figure 3.

Plusieurs critères apparaissent très largement utilisés par les chefs d'établissement pour constituer les classes. En premier lieu, la mixité filles garçons et le choix des options sont des critères que 91 % des chefs d'établissement déclarent prendre en compte. Le niveau scolaire des élèves apparaît également très important, d'abord en tenant compte de la diversité des profils scolaires (86 %) et plus généralement des résultats (81 %).

Mais d'autres critères sont également massivement pris en compte. En effet, 86 % et 87 % sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec la prise en compte respectivement des critères tensions entre élèves et problèmes de comportements dans la constitution des classes. 63 % sont « d'accord » pour dire que la continuité des effectifs des classes (cohésion de groupe d'élèves) est importante et 52 % tiennent compte des groupes d'amis dans la constitution des classes.

A *contrario*, la majorité des chefs d'établissement n'accordent que peu d'importance au lieu de résidence de l'élève (76 %) et à la continuité des équipes éducatives (56 %)². Le lieu de résidence de l'élève est un critère qui est certainement pris en compte plus particulièrement en zone rurale. Les élèves habitant dans un même village peuvent ainsi s'organiser en termes de transports (covoiturage par exemple) avec des emplois du temps qui correspondent.

² A la question de la continuité à la fois des équipes éducatives et des effectifs de classes, 56 % des répondants sont plutôt en désaccord ou pas du tout d'accord.

Une plus faible majorité de chefs d'établissement sont « d'accord » pour dire qu'ils prennent en compte la diversité sociale (62 %) et culturelle (56 %) au sein de la classe. Ces deux questions ont toutefois un taux de « ne souhaite pas répondre » de l'ordre de 5 % qu'il convient de garder à l'esprit.

Au final, certains critères employés sont tout à fait attendus et relèvent d'une organisation à la fois pragmatique (les options, les filières au lycée, les tensions entre élèves et les problèmes de comportement) et conforme aux recommandations de l'institution de constituer des classes respectant la parité de genre et la diversité des niveaux scolaires des élèves. Mais la prise en compte de critères comme la diversité sociale et culturelle semble indiquer une volonté d'aller plus loin.

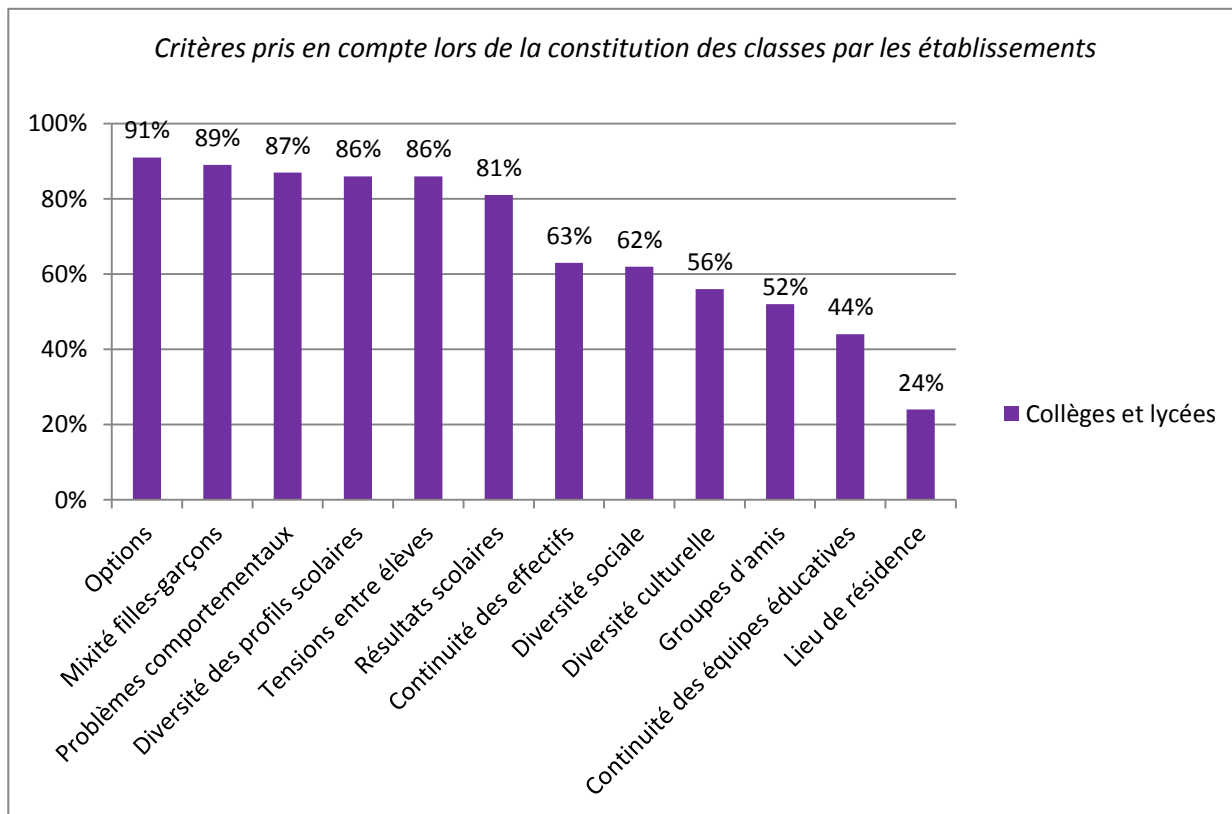
Il existe cependant des différences entre les proviseurs de lycées et les principaux de collèges (Figure 4).

De façon générale, les premiers sont plus modérés dans leurs propos (en choisissant plus souvent les modalités « plutôt d'accord » ou « plutôt pas d'accord » que « tout à fait d'accord » ou « pas du tout d'accord »). Il y a également plus souvent de « ne souhaite pas répondre » qu'auprès des principaux de collèges.

Concernant la diversité scolaire, 96 % des principaux de collèges sont d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que ce critère est utilisé pour constituer les classes, contre 68 % des proviseurs de lycées. Pour les résultats scolaires, ces statistiques sont respectivement de 92 % et 62 %. Pour la mixité filles garçons, 95 % et 78 %, etc.

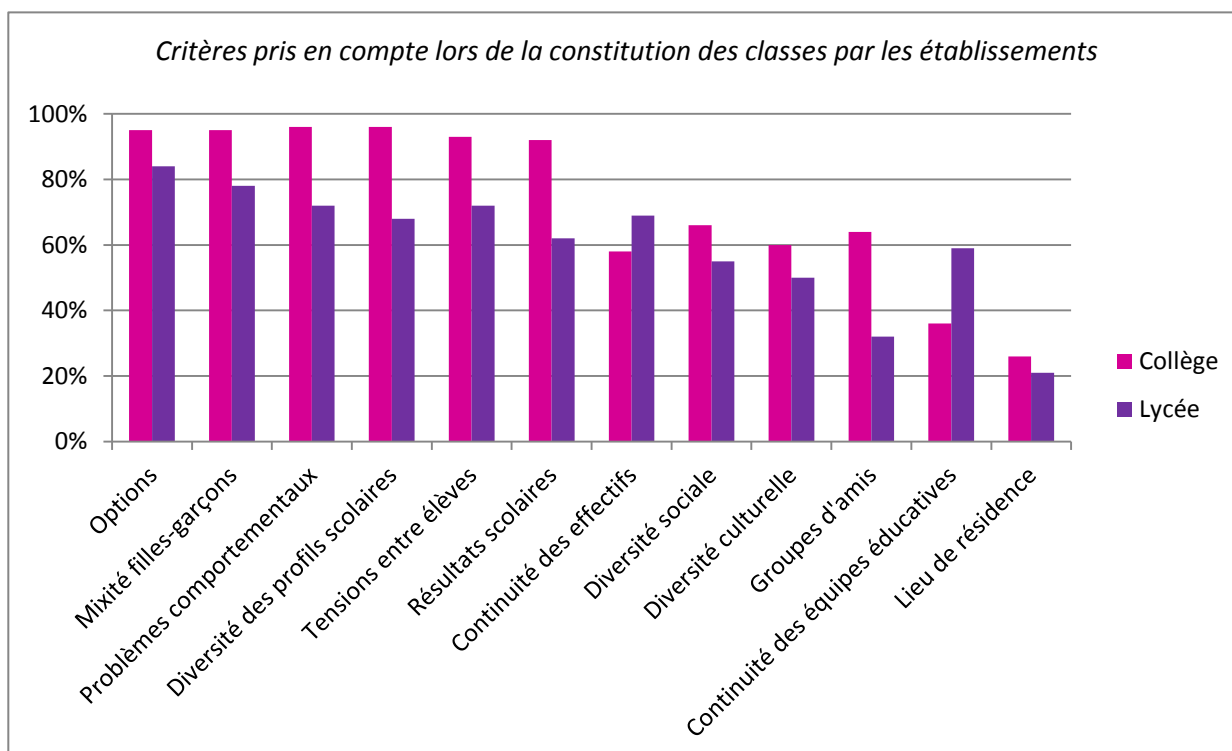
Certains critères révèlent de véritables disparités entre le collège et le lycée. Ainsi, 59 % des proviseurs de lycées disent qu'ils constituent les classes en prenant en compte la continuité des équipes éducatives contre 36 % des principaux de collège. Ce résultat est probablement le fait des filières et des spécialités pour le baccalauréat.

Une autre différence est perceptible concernant la prise en compte des groupes d'amis où 64 % des principaux de collèges, contre 32 % des proviseurs de lycées, tiennent compte de ce critère dans la constitution des classes.



Lecture : 91 % des établissements prennent en compte les options choisies lors de la constitution des classes.

Figure 3



Lecture : 94 % des collèges prennent en comptes les options choisies lors de la constitution des classes contre 85 % des lycées.

Figure 4

Caractéristiques des chefs d'établissement et composition des classes

Si plusieurs critères semblent faire consensus auprès des chefs d'établissement sur la constitution des classes, des caractéristiques individuelles de ces derniers, comme l'expérience professionnelle, sont susceptibles d'influencer leur perception et leur manière d'organiser les classes. Dans cette section, nous analysons plus en détail l'association statistique de certaines caractéristiques des chefs d'établissement avec leurs réponses en matière de politique de constitution des classes.

▪ **Expérience professionnelle en tant que chef d'établissement**

Les chefs d'établissement semblent ne pas tenir compte des mêmes critères suivant leur expérience professionnelle. On définit l'expérience comme l'ancienneté dans cette fonction au travers de plusieurs groupes : 0-5 ans d'expérience, 6-10 ans d'expérience, 11-20 ans d'expérience et plus de 20 ans d'expérience. Il semble que cette expérience, acquise sur le terrain, change la prise en compte de certains critères au moment de constituer les classes dans l'établissement.

<i>Lors de la constitution des classes, l'établissement prend en compte la diversité culturelle au sein des classes ?</i>	Expérience du chef d'établissement (en années)			
	0-5	6-10	11-20	Plus de 20
Pas d'accord	29.7 %	38.8 %	41.4 %	46.5 %
D'accord	66.3 %	57.0 %	52.9 %	43.1 %
Ne souhaite pas répondre	4.0 %	4.2 %	5.7 %	10.4 %
Total	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %

Tableau 14

En effet, l'expérience est associée à une probabilité plus faible de prendre en compte la diversité culturelle des classes au moment de leur constitution. Autrement dit, plus les chefs d'établissement gagnent en expérience et moins ils considèrent la diversité culturelle dans leur processus de composition des effectifs des classes (Tableau 14). On observe en effet que les débutants (0-5 ans d'expérience de chef d'établissement) sont 66 % à prendre en compte le critère de la diversité culturelle pour constituer leur classe. Ils ne sont que 57 % à prendre ce critère en compte pour les chefs d'établissement un peu plus expérimentés (6-10 ans d'expérience) et plus que 43 % parmi les chefs d'établissement expérimentés (plus de 20 ans d'expérience). Néanmoins ces résultats capturent très probablement la différence d'expérience observée entre les chefs d'établissement de collège ou de lycée. Ces derniers étant plus âgés et ces tableaux ne tenant pas compte de la répartition de l'âge entre les chefs d'établissement, la différence n'est peut-être pas uniquement le reflet de l'expérience. Cette hypothèse est renforcée par la distribution de l'expérience des chefs d'établissement (Tableau 15).

La relation entre expérience et critères est donc à prendre avec précaution. Les différences de pratiques selon la durée de l'expérience professionnelle peut aussi refléter les différences générationnelles, les jeunes chefs d'établissement étant plus ouverts à la prise en considération de la diversité culturelle.

<i>Expérience du chef d'établissement (en années) selon l'établissement ?</i>	Lycée	Collège	Différence
0-5 ans	21.5 %	25.5 %	-4.0 %
6-10 ans	23.1 %	38.9 %	-15.8 %***
11-20 ans	41.5 %	27.9 %	13.6 %***
21 ans ou plus	13.9 %	7.6 %	6.3 %*
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 15

De façon similaire, le critère des groupes d'amis est lui de moins en moins pris en compte avec les années d'expérience. Les chefs d'établissement « débutants » dans le métier sont 61 % à déclarer prendre en compte les groupes d'amis lorsqu'ils répartissent les élèves dans les classes alors que les plus expérimentés ne sont que 37 % à le faire (Tableau 16). De la même manière que précédemment, la variation de degré de prise en compte de ce critère est la même dans les collèges ou dans les lycées. Les tests ne sont en revanche plus significatifs, ce qui est probablement dû à la petite taille de notre échantillon, surtout quand ce dernier est restreint au collège ou au lycée uniquement. Cependant, comme expliqué précédemment, ce résultat reflète probablement la différence d'expérience entre les chefs d'établissement en collège et en lycée.

<i>Lors de la constitution des classes, l'établissement prend en compte les groupes d'amis au sein des classes ?</i>	Expérience du chef d'établissement (en années)			
	0-5	6-10	11-20	Plus de 20
Pas d'accord	36.0 %	43.3 %	50.7 %	62.8 %
D'accord	60.9 %	56.0 %	45.8 %	37.2 %
Ne souhaite pas répondre	3.1 %	0.7 %	3.5 %	0.0 %
Total	100.0 %	100.0 %	100.0 %	100.0 %

Tableau 16

Les groupes d'amis seraient donc plus pris en compte par les plus jeunes chefs d'établissement très souvent affectés en collège. Ce résultat peut aussi refléter des différences générationnelles, les jeunes chefs d'établissements étant plus ouverts aux demandes sociales. Cependant, la taille de l'échantillon ne permet pas d'en savoir plus sur l'effet de l'expérience du chef d'établissement sur la prise en compte de ces critères : par exemple la distinction collège/lycée se révèle délicate.

▪ **Expérience en éducation prioritaire**

Une autre caractéristique est apparue intéressante à l'analyse. Il était demandé dans le questionnaire administré aux chefs d'établissement de préciser s'ils avaient eu une ou des expériences dans un établissement situé en éducation prioritaire. L'hypothèse était, qu'ayant fait face à un environnement éducatif « difficile », leur vision des problématiques de constitution des classes diffère. Les critères pris en compte pourraient alors varier par rapport à d'autres profils de chefs d'établissement.

Lors de la constitution des classes,
l'établissement prend en compte la diversité
culturelle au sein des classes :

	Expérience en éducation prioritaire		Différence
	Non	Oui	
Pas d'accord	42.4 %	33.9 %	8.5 %*
D'accord	49.6 %	63.9 %	-14.3 %***
Ne souhaite pas répondre	8.0 %	2.2 %	5.8 %**
Total	100.0 %	100.0 %	

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Tableau 17

On constate une relation significative entre le fait d'avoir exercé en éducation prioritaire (pour le chef d'établissement) et la prise en compte de la diversité culturelle au sein des classes (Tableau 17). Ainsi, 50 % des chefs d'établissement qui n'ont pas connu une telle expérience prennent en compte le critère de la diversité culturelle lors de la constitution des classes. En revanche, dans le cas où les chefs d'établissement ont exercé dans un établissement d'éducation prioritaire, ils sont 64 % à dire qu'ils prennent en compte le critère de la diversité culturelle lors de la constitution des classes. À noter que la *probabilité* qu'un chef d'établissement ait, oui ou non, une telle expérience est indépendante de son expérience³. L'expérience de terrain, et plus particulièrement ici l'expérience en établissement de l'éducation prioritaire, a un effet sur la politique de constitution des classes et les considérations sur des sujets tels que les mixités à l'école et dans les classes.

³ La corrélation entre ces deux variables est très faible et non significativement différente de 0.

Demandes des parents et constitution des classes

Les chefs d'établissement ont également été interrogés sur d'éventuelles sollicitations des parents d'élèves en matière de composition des classes et sur la prise en compte de ces demandes.

De façon générale, 45 % des chefs d'établissement déclarent avoir peu souvent des demandes des parents, et 33 % déclarent en avoir souvent. Les 22 % restant ont, à proportions égales (environ 10 % chacune), très souvent, ou au contraire, jamais ou presque jamais des demandes. Il ne se distingue donc pas de majorité claire dans ces réponses.

En détaillant plus finement ces résultats, on constate une différence assez nette entre les demandes au collège et les demandes au lycée. En effet, seuls 30 % des proviseurs de lycées déclarent avoir des demandes fréquentes ou très fréquentes contre 50 % des principaux de collège.

Ces demandes sont aussi souvent prises en compte qu'ignorées. 47 % des chefs d'établissement déclarent les prendre souvent ou très souvent en compte, 37 % peu souvent, et 16 % déclarent ne jamais ou quasiment jamais les prendre en compte. 50 % des principaux de collèges déclarent prendre souvent en compte ces demandes et 8 % très souvent. Les proviseurs de lycées, déclarent dans leur majorité ne pas les prendre en compte (44 % sont peu souvent prises en compte et 25 % jamais ou très rarement).

Les demandes de parents font donc partie du processus de construction des classes. Cependant, elles ne sont pas généralisées à l'ensemble des établissements. C'est notamment au collège qu'elles sont, à la fois, plus nombreuses, et davantage prises en compte, sans pour être observées dans tous les établissements.

<i>Collège / Lycée</i>	Les demandes des parents sont prises en compte :				Total
	Jamais ou très rarement	Peu souvent	Souvent	Tout le temps ou très souvent	
Collège	9.9 %	32.9 %	49.7 %	7.5 %	100.0 %
Lycée	25.2 %	43.9 %	29.1 %	1.8 %	100.0 %

Tableau 18

À ce stade, on peut se demander s'il existe des chefs d'établissement plus susceptibles d'accéder aux demandes et donc d'adapter la politique d'établissement pour satisfaire les demandes de parents. Nous avons donc réalisé une estimation de l'effet de certaines caractéristiques des chefs d'établissement sur leur probabilité d'accéder plus ou moins fréquemment aux requêtes des parents, toutes choses égales par ailleurs.

	Demandes de parents prises en compte selon certaines caractéristiques du chef d'établissement (Odds-ratio)	
Sexe Base : Femme	Homme	0.554*
Expérience en tant que chef d'établissement Base : 0-5 ans d'expérience	6-10 ans d'expérience	0.636
	11-20 ans d'expérience	0.513*
	Plus de 20 ans d'expérience	0.279**
Sexe et expérience Base : Homme avec 0-5 ans d'expérience	Homme avec 6-10 ans d'expérience	1.982
	Homme avec 11-20 ans d'expérience	1.658
	Homme avec plus de 20 ans d'expérience	3.282*
Public/Privé Base : Privé	Etablissement public	1.669**
Collège/Lycée Base : Lycée	Collège	2.637***
Expérience en éduc. prio. Base : Pas d'expérience en éduc. prio.	Expérience en zone d'éducation prioritaire	0.709*
Fréquence de demande des parents Base : Jamais	Demande de parents – Peu souvent	3.529***
	Demande de parents – Souvent	3.978***
	Demande de parents – Très souvent	5.034***
Etablissement en zep Base : établissement pas en zep	Etablissement d'éducation prioritaire	0.770
Seuils à partir desquels la variable latente fait passer à la réponse suivante	μ_1	-1.163
	μ_2	0.885
	μ_3	3.854

* significative à 90 % ; ** significative à 95 % ; *** significative à 99 %

Lecture : Toutes caractéristiques égales par ailleurs, un principal de collège a 2,477 fois plus de chance de prendre en compte les demandes des parents qu'un proviseur de lycée.

Tableau 19

Cette estimation nous permet d'identifier des relations pertinentes et significatives (Tableau 19). Une cheffe d'établissement débutante (entre 0 et 5 ans d'expérience) serait ainsi 4 fois plus susceptible de prendre en compte les demandes des parents qu'une cheffe d'établissement expérimentée (plus de 20 ans d'expérience)⁴. Le contraire est observé pour les chefs d'établissement hommes. Ils auraient plus de 3 fois plus de chances de prendre en compte les demandes des parents par rapport à un chef d'établissement débutant, significatif à 90 %.

La différence observée précédemment entre un principal de collège et un proviseur de lycée se confirme. Ainsi, en collège, les demandes de parents auraient presque 3 fois plus de chances d'être prises en compte qu'en lycée.

⁴ $1/0.28 \approx 4$

De plus, un chef d'établissement ayant connu une expérience en éducation prioritaire aurait 50 % de chances de moins de prendre en compte les demandes de parents reçues. L'odds-ratio associé est 0,71 et il est statistiquement significatif à 95 %.

Finalement, on s'aperçoit que dans les établissements où les demandes sont nombreuses, elles ont tendance à être davantage prises en compte.

Attractivité de l'établissement

À la lecture des résultats de l'enquête, la perception de l'attractivité de son établissement par le chef d'établissement n'est pas liée avec les pratiques de constitution des classes.

Constitution des classes : agenda et acteurs

▪ A quels moments sont constituées les classes ?

La période durant laquelle est réalisée la répartition des élèves dans les classes diffère entre collèges et lycées (Tableau 20). En effet, au lycée, elle a majoritairement lieu (dans 53 % des cas) en juillet, ou en juin (29 %) ; au collège, cette répartition intervient majoritairement (52 % des cas) en juin, ou en juillet (47 %). Une telle différence s'explique probablement par un effet baccalauréat et les contraintes de temps que cela implique pour les lycées au mois de juin.

<i>À quels moments sont constituées les classes ?</i>	Lycée	Collège
juin	29.0 %	52.1 %
début juillet	53.2 %	46.6 %
fin juillet	5.7 %	0.3 %
fin août	12.1 %	1.1 %
Total	100.0 %	100.0 %

Tableau 20

▪ Les instances de gouvernance de l'établissement sont-elles consultées ?

La politique d'établissement en matière de constitution des classes diffère légèrement entre collèges et lycées : au lycée, dans 58 % des cas, elle n'est pas débattue dans une instance de gouvernance, contre 42 % au collège (Tableau 21). Lorsqu'il y a débat, il se déroule le plus souvent en conseil pédagogique, ou, dans une moindre mesure, en conseil/réunion inter-niveaux d'enseignement.

<i>Quelle est la politique d'établissement en matière de constitution des classes ?</i>	Lycée	Collège
non débattue dans une instance de gouvernance	57.6 %	41.8 %
soumise en conseil pédagogique	26.8 %	28.1 %
soumise en conseil d'administration	4.1 %	4.9 %
soumise en conseil/réunion inter-niveaux d'enseignement	10.9 %	24.1 %
votée en conseil d'administration	0.6 %	1.1 %
Total	100.0 %	100.0 %

Tableau 21

Réglementation

Le Code de l'Éducation prévoit que le conseil d'administration doit délibérer sur les modalités de la constitution des classes.

L'article R421-84 énonce en premier lieu la responsabilité du chef d'établissement et son obligation de consultation du conseil d'administration.

« En qualité d'organe exécutif de l'établissement, le chef d'établissement : (...) 7° Soumet au conseil d'administration les mesures à prendre dans les domaines définis à l'article R. 421-92 et exécute les décisions adoptées par le conseil. »

Dans un deuxième temps, l'article R421-92 met lui en lumière une des thématiques sur laquelle le conseil d'administration se doit de délibérer : la politique de composition des classes.

« Le conseil d'administration, sur le rapport du chef d'établissement, délibère sur : 1° L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves. »

▪ Qui supervise ?

Les résultats de l'enquête montrent que, dans la grande majorité des cas, c'est le chef d'établissement ou son adjoint qui supervise et valide la constitution des classes (Tableau 22). Dans une moindre mesure, selon les chefs d'établissement de collège et de lycée, ce rôle de supervision peut être confié aux Conseillers Principaux d'Éducation (environ 7 % des cas).

<i>Quelle est la personne qui supervise la construction des classes ?</i>	Lycée	Collège
Chef d'établissement ou adjoint	85.8 %	83.8 %
CPE	7.7 %	7.0 %
Enseignants	0.7 %	2.8 %
Professeurs principaux	1.3 %	3.9 %
Secrétariat de la direction	0.6 %	0.3 %
Personnel d'établissement (surveillants, infirmières, etc.)	0.7 %	0.0 %
Autre	3.2 %	2.2 %
Total	100.0 %	100.0 %

Tableau 22

▪ Qui sont les personnes consultées ?

Selon les chefs d'établissement, diverses personnes sont consultées ou aident au processus de constitution des classes, et ce à des degrés variables.

Pour la constitution des classes, une large majorité de chefs d'établissement déclarent s'appuyer sur les CPE et les professeurs principaux. Ils recueillent également l'avis des enseignants. D'autres personnes peuvent également être consultés telles que les personnels des écoles ou des établissements d'origine, ou encore dans une moins mesure les personnels de santé (Tableau 23).

<i>Personnes consultées dans la constitution des classes</i>	Pourcentage
CPE	68,7%
Professeurs principaux	67,6%
Enseignants	57,4%
Chef d'établissement adjoint	41,5%
Personnels de l'établissement d'origine de l'élève	32,1%
Personnels d'établissement (surveillants, etc.)	25,9%
Personnels de santé	15,4%
Secrétariat de la direction	8,3%
Conseillers d'orientation psychologue	7,7%

Tableau 23

Conclusion

Cette enquête réalisée par le Cnesco, en partenariat avec le SNPDEN, permet de mettre en lumière un processus encore peu documenté dans le système éducatif français : la constitution des classes dans les collèges et les lycées. L'enquête montre que les chefs d'établissement sont sensibles aux principes généraux de diversités sociale et scolaire. Elle révèle ainsi que la mixité filles garçons et celle des profils scolaires des élèves sont des critères largement pris en compte. Mais d'autres critères, liés à des contraintes d'organisation pédagogique (options) ou de vie quotidienne des classes (problèmes comportementaux, tensions entre élèves) sont également pris en considération dans la constitution des classes. Il apparaît donc bien que les pratiques liées à la composition des classes, avec toutes les questions concrètes auxquelles elles renvoient et la diversité des acteurs qu'elles concernent, constituent un volet essentiel de la problématique sur la mixité scolaire.